

Extrait du Registre aux délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du Mardi 26 septembre 2023
Convocation du Mercredi 20 septembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 08
Absentes excusées représentées : 2
Absent excusé : 1

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Maryline MARLIERE

Etaient présents :

M. Alain MENSION, Président du Conseil d'Administration,
MMmes Karine SKOTAREK – Maryline MARLIERE – Marie-Louise LEMAIRE – Stéphanie LEMAIRE – Jean-Michel FIRMIN — Claude DEFLANDRE – Marie-Paule DELOFFRE.

Etaient absentes excusées représentées : MMmes Pascaline VITELLARO représentée par Maryline MARLIERE
– Liliane DAQUET représentée par Karine SKOTAREK

Etait absent excusé : M. Pierre LABBE

DCA_20230926-03 : Passage à la M57 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Le CCAS de Raimbeaucourt a choisi d'appliquer la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Un RBF a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité qui se dote d'un tel document.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenants dans le cycle budgétaire.

Ce règlement budgétaire et financier joint en annexe comporte 6 parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier du CCAS selon la répartition suivante :

- **Titre 1** : Le cadre juridique du budget communal
- **Titre 2** : L'exécution budgétaire
- **Titre 3** : Les régies
- **Titre 4** : La gestion pluriannuelle
- **Titre 5** : Les provisions
- **Titre 6** : L'actif et le passif

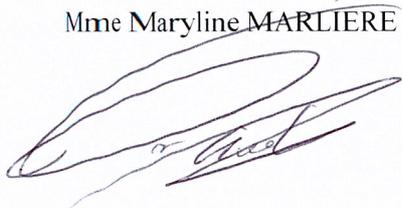
Ce règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des modifications législatives et réglementaires et des modalités internes du CCAS.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le projet de règlement budgétaire et financier joint en annexe.

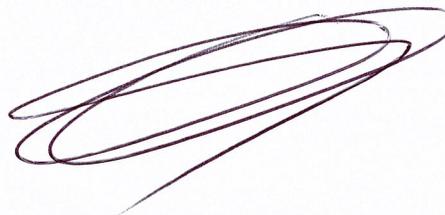
Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Maryline MARLIÈRE



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 04/10/2023